

LE BUREAU DES ECOLES SEPARÉES ET LA REQUÊTE DES QUARTIERS WELLINGTON ET VICTORIA

Nous avons promis de revenir sur ce sujet, que nous n'avons fait qu'effleurer très légèrement l'autre jour, et qui nous semble d'une importance majeure.

Voici pourquoi nous avons été heureux, mardi dernier, de voir le Bureau des Ecoles Séparées d'Ottawa se rendre à la demande des contribuables des quartiers Victoria et Wellington. Mais, comme nous le faisons remarquer le lendemain, il s'est glissé dans le débat soulevé à cette occasion des incidents souverainement regrettables, dignes de la réprobation de tout esprit vraiment catholique, et que nous allons relever ici, dans l'intérêt du public en général et pour le plus grand bien du Bureau.

La population catholique d'Ottawa a droit de savoir à qui est confiée la gouverne de ses écoles, et ce nous est un devoir de le lui apprendre, chaque fois que l'occasion nous en est offerte.

Constatons d'abord qu'il était aisé de voir que la requête soumise au Bureau mardi dernier avait été rédigée par quelqu'un qui connaissait la question en litige, et qui la connaissait mieux probablement qu'aucun de ceux appelés à la prendre en considération.

Messieurs du Bureau, voulez-vous que vos écoles attirent les enfants, rendez-les attrayantes! Voulez-vous faire disparaître l'apathie et gagner la confiance des parents, tenez vos écoles sur un si bon pied que le progrès intellectuel et moral des élèves se puisse suivre au jour le jour.

Plus que cela, s'ils eussent lu avec soin cette requête, ils se seraient convaincus qu'elle reposait toute entière sur des faits qui les signataires pouvaient contrôler mieux que le Bureau lui-même, ou sur des principes qu'un catholique ne peut mettre en doute.

La requête alléguait "que les écoles françaises actuellement en existence ne suffisent point aux besoins des quartiers Wellington et Victoria, et que pour cette raison un très-grand nombre d'enfants ne fréquentent pas les écoles comme ils le devraient."

En faisant cette allégation, les pétitionnaires n'avaient aucunement l'intention de jeter du blâme sur un instituteur ou une institutrice, mais de rappeler au Bureau qu'il n'a pas encore fait pour eux ce qu'il a accompli pour tous les autres quartiers de la ville, et qu'il est temps de songer à leur rendre justice.

Maintenant, passons à un second point. Au cours de la discussion, M. F. R. E. Campeau s'est permis une observation qu'il est bon d'élever. Il a dit qu'il ne voyait pas au bas de la requête un très-grand nombre de signatures du quartier Wellington. Il aurait dû songer que le document en question demandait l'établissement d'une école française, et n'intéressait que fort peu en conséquence un quartier presque exclusivement anglais.

Madame Thomas Byfield née DUMOUCHEL, 147, Rue Sparks Ottawa. Modes Parisiennes, dernier goût, grande variété de chapeaux d'été. Notre assortiment qui vient d'arriver et des plus complets.

comnaissance du président des commissaires qu'il lui ait fallu demander des explications à leur égard? Ou M. Esmonde connaissait l'état de nos écoles et les besoins de notre population, et alors son ignorance n'était que simulée; ou il ne les connaissait pas, et dans ce dernier cas, qu'a-t-il fait depuis bientôt deux ans qu'il est membre du Bureau? Comment n'a-t-il pas eu le temps de se renseigner sur le plus ou moins d'efficacité des écoles en existence dans les quartiers Wellington et Victoria.

Le bureau donne pour excuse la négligence des enfants et des parents, et allègue que les uns et les autres n'apprécient pas assez les écoles et l'importance de l'instruction. Il est vrai que même les meilleures écoles ne sont pas toujours fréquentées comme elles devraient l'être, et que les écoles actuelles de St-Jean-Baptiste pourraient sûrement profiter à un nombre d'enfants plus grand que celui qui en suit les classes.

Mais, il est non moins vrai que ces écoles seraient appréciées davantage si elles étaient plus appréciées. Il est incontestable, en effet, que si les écoles étaient tenues sur un pied plus efficace, les enfants aimeraient davantage à s'y rendre, et feraient par là même plus de progrès, étudiant avec plus de goût et d'émulation.

Il est également hors de doute qu'aujourd'hui plusieurs enfants sont obligés de quitter l'école de leur quartier pour aller à une école de la Basse Ville qui leur est plus avantageuse, et qu'un plus grand nombre encore ne fréquentent pas l'école aussi longtemps qu'ils en auraient besoin, parcequ'ils n'y reçoivent pas une instruction suffisante et qu'ils ne peuvent ni payer les frais supplémentaires qui leur permettraient de suivre les classes d'une autre école ni faire chaque jour un long trajet.

Messieurs du Bureau, voulez-vous que vos écoles attirent les enfants, rendez-les attrayantes! Voulez-vous faire disparaître l'apathie et gagner la confiance des parents, tenez vos écoles sur un si bon pied que le progrès intellectuel et moral des élèves se puisse suivre au jour le jour.

Il semble que M. le président de la commission des écoles n'aurait eu qu'à se faire ces réflexions et à se mettre au courant de faits qu'il était de son devoir de connaître depuis longtemps, pour comprendre ces paroles de la requête: "que la paroisse de St-Jean-Baptiste est la seule qui n'ait point d'écoles tenues sur un pied suffisant pour les besoins de sa population."

En faisant cette allégation, les pétitionnaires n'avaient aucunement l'intention de jeter du blâme sur un instituteur ou une institutrice, mais de rappeler au Bureau qu'il n'a pas encore fait pour eux ce qu'il a accompli pour tous les autres quartiers de la ville, et qu'il est temps de songer à leur rendre justice.

Maintenant, passons à un second point. Au cours de la discussion, M. F. R. E. Campeau s'est permis une observation qu'il est bon d'élever. Il a dit qu'il ne voyait pas au bas de la requête un très-grand nombre de signatures du quartier Wellington. Il aurait dû songer que le document en question demandait l'établissement d'une école française, et n'intéressait que fort peu en conséquence un quartier presque exclusivement anglais.

Nous passons ici sous silence un troisième détail qui pourrait être relevé, pour en arriver de suite au fait le plus important à coup sûr de la discussion de mardi dernier.

Les contribuables canadiens-français des quartiers Wellington et Victoria, qui sont catholiques comme on l'est quand on sait son catholicisme et quand on se conforme à l'enseignement de son curé en communion avec son évêque, avaient eu la naïveté de dire dans leur requête: "que l'école est actuellement trop loin de la surveillance de l'autorité religieuse, laquelle peut seule, d'une manière efficace, remplacer celle des parents, surtout dans une population ouvrière et commerçante comme la leur."

Qui croirait que cette allégation a éveillé la défiance de M. F. R. E. Campeau, et a froissé sa conscience, non pas de catholique sans doute, mais de commissaire et de futur président peut-être même du Bureau.

D'abord, — ce qui n'est permis à personne — M. le commissaire Campeau a changé un mot de la requête. Il a lu, de bonne foi sans doute, "contrôle" où les pétitionnaires avaient mis de bonne foi aussi et sachant bien qu'ils disaient "surveillance." Et sur ce il est parti en guerre contre ce mot qui sonne singulièrement faux à ses oreilles.

L'occasion était mal choisie; la sortie inconvenante et regrettable, surtout tombant des lèvres d'un futur président de la commission des écoles. Quoiqu'en dise, en effet, M. le chevalier Campeau, l'autorité religieuse aura toujours la surveillance et le contrôle des écoles catholiques, qu'elles soient ou non sous la dépendance d'un Bureau des Ecoles Séparées. Bien plus, elle aura même le droit de surveillance sur ce dernier.

M. le commissaire Campeau ignore-t-il ce qui fait qu'une école catholique diffère d'une école protestante? La première ne tire pas son nom et son caractère seulement des croyances de ceux qui la fréquentent, mais elle est catholique parce que l'autorité religieuse compétente l'a approuvée et déclarée telle. Or, l'autorité religieuse ne peut approuver ni recommander aucune école, à moins qu'elle en ait la surveillance et jusqu'à un certain point le contrôle.

Il y a bien des degrés dans la sainte hiérarchie catholique, mais sur aucun de ces degrés ne logent les commissaires d'écoles, quelque dignes et décorés qu'ils puissent être. Pour avoir place sur ces degrés, il faut avoir reçu un sacrement, au moins initial, qui ne s'achète pas, même au prix de services rendus.

Quand même donc une école serait sous le contrôle du plus catholique des commissaires, quand elle serait fréquentée par des catholiques, si on la soustrait à la surveillance et au contrôle de l'autorité religieuse, elle n'est plus qu'une école protestante à l'usage des catholiques, mais ce n'est pas une école catholique.

Les catholiques d'Ottawa ont-ils donné mission aux membres du Bureau des Ecoles Séparées de remplacer par leur haute et souveraine direction la surveillance et le contrôle de l'évêque et du prêtre? Est-ce le sacrement du vote populaire qui a confié aux membres du Bureau cette dignité, nouvelle dans l'Eglise et indépendante de l'évêque et du prêtre? Est-ce vraiment pour bâtir des écoles sur lesquelles l'autorité religieuse n'aurait point de contrôle, ou pour avoir des écoles dans lesquelles ni l'évêque ni le prêtre n'ait le droit de mettre les pieds, pas même pour faire le catéchisme, comme le voudrait M. Esmonde, que les catholiques d'Ottawa élisent des syndics pour les écoles séparées? Nous ne le croyons pas. Nous avons une autre idée de la loi et du bon sens de

la population catholique d'Ottawa. Du reste, il nous fait plaisir de constater que deux membres du Bureau seulement ont parlé dans ce sens, et que plusieurs autres ont protesté contre ces idées pernicieuses, notamment MM. S. Drapeau et G. Marsan.

Ces remarques, pour le moins intempestives, visaient elles le curé de St-Jean-Baptiste? Nous l'ignorons; mais, il eût été plus courtois, dans tous les cas, d'inviter ce R. Père, qui était présent, à donner des explications au Bureau, sans attendre qu'il fût obligé de solliciter lui-même cette faveur.

Quoiqu'il en soit, le R. Père Gonthier voulut, en quelques mots clairs et précis, mettre à l'aise la conscience même des plus méticuleux. Il dit que pour sa part il n'entend nullement contrôler les affaires financières et temporelles des écoles; qu'à cet égard, il n'a, comme tout le monde, que le droit de donner des avis; que le clergé en général et celui de St-Jean-Baptiste en particulier ne s'inquiètent nullement et ne s'inquiètera jamais de savoir si dans les écoles on enseigne les grosses lettres avant les petites ou les petites avant les grosses; mais que le clergé de St-Jean-Baptiste, comme celui de toutes les paroisses du monde, a le droit divin et le devoir impérieux de surveiller les écoles, de s'enquérir si les enfants les fréquentent et s'ils y donnent satisfaction, si la conduite morale des maîtres et des élèves ne laisse rien à désirer, de surveiller surtout et de contrôler entièrement l'instruction religieuse des enfants. Jusqu'ici les RR. PP. Dominicains ne se sont déchargés sur personne de cette importante attribution. Ils se sont même imposés la tâche d'aller, trois heures par semaine, faire le catéchisme aux enfants dans chaque école, et ils se proposent d'en agir de la sorte à l'avenir.

Il a fait également entendre au Bureau que lors de la visite de sa paroisse il lui a été donné de constater par lui-même les faits allégués dans la requête.

Ces remarques satisfirent peut-être M. Campeau; mais elles soulèveront l'indignation de M. Esmonde à tel point qu'il ne craignit pas de dire que si on voulait l'en croire jamais prêtre ni évêque ne pourrait faire le catéchisme dans les écoles. C'était la péroraison brutale qu'annonçait l'exorde plus polie mais aussi peu orthodoxe de M. Campeau.

Que M. Esmonde, élevé aux écoles protestantes, ait ces idées sur les écoles catholiques cela ne surprendra personne; mais qu'un gentilhomme comme lui ait parlé de la sorte, c'est ce que nous n'aurions jamais voulu croire et ce qu'il sera sans doute le premier à regretter. Ce qui vaudrait encore mieux que le regret et serait plus honorable pour un catholique, ce serait une pure et simple rétractation.

Incidentement, en parlant de l'intérêt que les Pères Dominicains portent à leurs écoles, M. le président s'est permis de faire constater leur conduite avec celle du clergé d'Ottawa. Ce reproche est-il mérité? Et quand il le serait, convenait-il de le faire en cette circonstance? Un éloge donné de cette façon ne devenait-il pas plus qu'une indélicatesse? Qu'aurait dit M. le président, si le R. Père, libre de parler, lui eût répondu: "Je conçois que le clergé d'Ottawa n'assiste jamais à vos assemblées, s'il est sûr d'y rencontrer toujours la même courtoisie et les mêmes délicates attentions dont je viens d'être l'objet."

Si le Bureau s'est honoré mardi dernier en prenant une bonne décision, quelques-uns de ses membres se sont perdus dans la discussion d'une manière lamentable. Et nous espérons qu'ils reconnaitront leur erreur et se corrigeront d'une tendance par trop laïque. Car si le Bureau tout entier était dirigé dans cet esprit, il deviendrait bientôt une nuisance publique.

Nous aurons probablement occasion de parler demain du sermon que le R. Père Gonthier a fait à ses paroissiens hier sur le sujet qui a donné lieu à ce premier article.

AVIS SPECIAUX

Nouveau savon électrique "Van-horne," à 6 cts., chez N. A. Savard.

On demande 30 filles au magasin de chiffons, No. 257 rue Cumberland. Bons gages. Emploi permanent. Alex. Dakus, gerant. 16 Nov.—2 s.

La neige vient de faire son apparition, et s'il vous faut une bonne voiture d'hiver, adressez-vous chez M. P. Boileau, No. 28 rue Clarence. Ce monsieur a en mains, à l'heure qu'il est, plusieurs jolies voitures d'hiver simples et doubles. M. Boileau prend aussi des commandes pour la manufacture de toutes sortes de voitures; les réparations sont également exécutées avec promptitude et à BON MARCHÉ dans ses ateliers. 3 nov 1m

1000 lbs. de bon beurre à cuisiner, à vendre chez N. A. Savard à 14 cts. la livre.

Encore une fois, l'éclair s'allume et le ciel va tonner, pour éclaircir notre horizon par ses bienfaits.

Seigneur que votre bonté est grande, en daignant si bien nous protéger; toujours de vos enfants vous vous faites bien comprendre, vous à l'heure du danger. Montrez, jones de mariage et bijoux de tous genres et à bas prix. Chaque article est garanti tel qu'on le représente, sinon l'argent sera remis. Chez H. Norz, rue Rideau, No. 30.

Si vous craignez de devenir constipé à cause de votre dyspepsie et de votre manque d'appétit, ou en core si vous redoutez le choléra parce que votre estomac et vos intestins sont souvent dérangés, servez vous sans hésiter des Amers Canadiens du Dr N. Lecerte, lesquels sont le plus sûr prophylactique ou préventif de ces redoutables maladies. 30 cts la bouteille.

La Sprucine—La sprucine comme remède pour la toux n'a pas d'égal. Elle est entièrement différente d'aucune autre espèce de composée de gomme d'épinette, que l'on vante tant aujourd'hui. Ne vous trompez pas en demandant la sprucine, elle est mise en bouteilles rondes, et chaque étiquette, circulaire et enveloppe porte la marque de commerce. En vente chez H. F. MacCarty et C. O. Dacier, Ottawa.

En vente chez H. F. MacCarty et C. O. Dacier, Ottawa.

Livres de Méditations pour le mois de Novembre

Le mois des Morts, Méditations pour le mois de Novembre, Horloge de la Passion, le Crucifix, le plus beau des livres, manuel de l'Heure Sainte, un Aide dans la Douleur, le Ciel Ouvert, Douleur, Passion, l'Âme sur le Calvaire, l'Eucharistie Méditée, Année Spirituelle, Nourriture de l'Âme, Dévotion au Sacré-Cœur, Méditations pour tous les jours. Les ouvrages sont en vente chez P. C. GUILLAUME, 455 Rue Sussex.

COUR DE POLICE

(Présidence du juge O'Gara) Ottawa, 16 novembre. Louis Larivière, ivresse, \$2 d'amende et \$2 de frais. John Termet, ivresse, ac. uitté. André Lacelle, ivresse et désordre, cause remise à mercredi. Patrick Navan, vagabondage, acquitté. P. McMahon, désordre, \$20 d'amende et \$2 de frais ou 3 semaines. Thomas Saul, refusant de payer des gages, condamné à payer sans délai. Michel Lynch, assaut, cause retirée, le défendeur payant les frais. James McBride, désordre, \$20 d'amende et \$2 de frais, ou 3 semaines de prison. William Seamer, assaut, acquitté. James Leslie, langage menaçant, cause retirée, le défendeur payant les frais.

DECES

En cette ville, le 15 courant, à l'âge de 31 ans, M. Arthur-Joseph St Pierre, géant par M. O. Latour, Ecr., marchand de bois. Les funérailles auront lieu mercredi, le 18 courant, et le convoi funéraire quittera la demeure du défunt, No. 365 rue Sussex à 9 heures s. m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Les journaux de Québec sont priés de reproduire.

PERDU

Samedi soir, depuis le magasin de modes de Mile McDonald jusqu'au No. 39 rue Murray, un portefeuille contenant une somme d'argent. La personne qui le remettra à ce bureau sera généreusement récompensée.

VACCINATION COMPULSOIRE

Avis est par le présent donné, que le Bureau de Santé local a décidé de mettre en force les clauses du chapitre 191 des Statuts révisés de la province d'Ontario, concernant la vaccination compulsive. Bour l'avantage du public, les médecins dont les noms suivent, nommés vaccinateurs publics par le Conseil Municipal, seront tous les jours, (les dimanches exceptés), à leur bureau respectif de 2 à 4 heures de l'après-midi, pour remplir les devoirs de leur charge.

POUR LA SECTION OUEST DE LA VILLE: M. le Dr R. Small, 538 rue Wellington. M. le Dr S. Wright, 80 rue Queen. M. le Dr A. Trudel, 380 rue Slater. POUR LA SECTION EST: M. le Dr Voligny, 122 rue Clarence. M. le Dr Powell, 199 rue Rideau. M. le Dr Hunter, 144 rue York. A. ROBILLARD, Officier de santé.

Le STOCK de BANQUEROUTE

L. L. A. Crison, Acheté à 47 1/2 cents dans la piastre.

Grande Vente de Déménagement.

Chaque piastre en valeur du dit stock doit être réalisée avant le 25 NOVEMBRE. Date à laquelle il va nous falloir remettre le magasin à ses propriétaires. D'immenses transactions vont donc s'accomplir. Venez de suite, et profitez de cette grande vente de BONNES MARCHANDISES. Unique par les avantages qu'elle offre à l'acheteur. Etouffés à Robes, Soies, Etouffés de Laine, Couvertes, Articles de Modes, Draps, etc.

A. BLAIS, NO. 332 RUE WELLINGTON.

FABRIQUE NATIONALE DE PLACAGE D'OTTAWA.

On y fait des placages en or, argent et nickel au moyen de l'électricité, ou encore en argent, or et cuivre solides; on plaque aussi des garnitures d'attelage et de voitures d'été et d'hiver, des boutons de porte, des numéros de bus, etc. On répare et on plaque à nouveau les vieux articles de manière à leur donner la valeur de neufs. Les ordres sont remplis avec promptitude. Fabrique et Bureau, 79 rue Blake, E. BAZIRE et E. ALLAIRE, 19 Oct. 1885—3m Propriétaires.

Conservatoire de Musique, 333 RUE SUSSEX.

JULES HAEMERS, Elève du Conservatoire de Paris et Professeur de Piano au Collège d'Ottawa. Prix modérés pour commençants. 13 octobre 1885—1a.

CONTRAT POUR FOURNITURE DE SACS DE MALLE

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au Maître Général des Postes, (pour le Bureau des Impressions, &c.), portant la suscription "Soumission pour Sacs de Malle" seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi LUNDI, le 2 NOVEMBRE 1885, pour la fourniture, au Département des Postes du Canada, des sacs dont il aura besoin de temps en temps pour le Service Postal du Dominion. Des Echantillons des Sacs, qui devront être fournis, peuvent être vus aux Bureaux de Poste à Halifax, N. E., St-Jean N. B., Charlottetown, I. P. E., Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, London, Winnipeg, Man., Victoria, C. B. ou au Département des Postes à Ottawa. Les Sacs qui seront fournis devront, tant qu'à leur matière et à la confection, être semblables aux échantillons, et être délivrés de temps en temps au fur et à mesure qu'ils seront requis à Ottawa. Le contrat, s'il est rempli d'une manière satisfaisante, continuera pour un terme de quatre années, pourvu toutefois que le travail et le matériel employés soient à la satisfaction du Maître Général des Postes. Chaque soumission devra spécifier le prix demandé par sac dans les formes et espèces prescrites par la formule de soumission, et être accompagnée de la signature de deux personnes responsables, promettant que dans le cas où la soumission serait acceptée, le contrat sera dûment exécuté par la partie soumissionnaire pour le prix demandé, et promettant aussi d'être responsables avec le contracteur, dans la somme de deux mille piastres pour la due exécution du contrat. On pourra se procurer des formulaires imprimés, de soumissions et de cautionnements, aux Bureaux de Poste ci-dessus mentionnés, ou au Département des Postes, à Ottawa. Le dépôt tendu ne s'engage pas d'accepter la plus basse soumission. WILLIAM WHITE, Secrétaire. Département des Postes, Canada, Ottawa, 1er Octobre 1885.

N.B.—La date pour la réception des Soumissions pour la fourniture de Sacs de Malle a été prolongée d'un mois (jusqu'à midi de Mercredi le 2 Décembre, 1885), certains changements ayant été faits dans la formule de proposition. On pourra se procurer les formulaires amendés aux bureaux de poste suivants:—Halifax, N. E., St-Jean, N. B., Charlottetown, I. P. E., Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, London, Hamilton, Winnipeg, Man., Victoria, C. B., ou au Département des Postes, à Ottawa. WILLIAM WHITE, Secrétaire. Département des Postes, Canada, Ottawa, 24 Octobre 1885.

76 AN... Par année... Pour six mois... Pour quatre... Edition... Pour l'année... LOUIS I... LE... Ottawa et... LEPART... Annonc... Riel, nou... dons la... ordonné... quel qu'il... bilité et d... Aujourd... vernement... fait contr... conduite, de déclar... presse q... ment su... font du ca... que s'il e... assurém... Nous i... s'être fait... destal pou... d'avoir, politique, les rangs... çais, dar... fallu ma... et compa... cre la fra... religieux... comprom... la cause... constitué... leurs. Nous n... soune, er... libéral et... rous que... d'hypocr... blement, f... nicheries... mensong... muler a... joie bien... Et à c... que tout... médie me... les faits... presse q... elle mêm... Au m... Globe, o... rouge, d... "Riel... Dans... principa... Aucun... rait just... le crime... damné... bué qu'il... Tous ces... des tém... Riel mêm... Le Re... journal... y a quel... Le go... blement... s'échapp... La po... à se lais... qui cou... l'échafa... Le 22... nal rou... wa, dis... "Rie... loism du... voir ex... à la rev... diate de... des gra... dépenses... piastres... tréques... "Ces... actuel... sabilité... HEL